



CNT EDUCATION 93

Solidaires

93  
**Sud**  
éducation

Section  
District 4

Janvier 2018- n°8

# DISTRICT 4

**JOURNAL MILITANT**

**AULNAY - SEVRAN - TREMBLAY - VILLEPINTE**

## POUR UN LYCÉE ÉGALITAIRE

Le 30 octobre dernier, Jean-Michel Blanquer a officialisé la création de la « mission Mathiot », chargée de « réfléchir » à la réforme du lycée et du baccalauréat. Depuis, des informations sur la future réforme nous sont arrivées au compte-goutte, au rythme des auditions des syndicats et autres associations de professeurs. Certain-es voient dans ces divulgations à bas débit une preuve de l'amateurisme et de l'empressement qui caractérisent cette nouvelle réforme, d'autres ne pourront

s'empêcher de penser que cette dernière est déjà, dans les grandes lignes au moins, écrite là-bas, quelque part au ministère.

Le nouveau ministre de l'Éducation aura vite rallié les prétendus experts médiatiques, commentateurs en tout genre et autre chiens de garde des politiques d'austérité. Ceux-celles-ci décrivent un ministre qui « tâtonne » et « expérimente », comme un grand innovateur en passe d'engager une

♦ L'Écho des bahuts :

- p. 4, Jean-Zay attend des réponses de l'institution,

- p. 5, Violences et détérioration du climat scolaire au lycée Jean-Rostand,

♦ p. 9, Le spectre de District 4 hante les chef-fes d'établissement,

♦ pp. 6-7, «La sélection n'est pas une solution», pétition contre la sélection à l'université,

♦ p. 8, Lire : *Un Salaire étudiant*, d'Aurélien Casta.

**AG SUR LES DHG JEUDI 8 FÉVRIER À 18H30**

## Suite de l'édito : « Pour un lycée égalitaire »

réforme d'envergure – la réforme « la plus sociale » et « progressiste » depuis 20 ans, selon M. le Ministre ! Déjà la rhétorique conservatrice resurgit : toute critique de fond de M. Blanquer est réduite au corporatisme enseignant et aux rigidités syndicales de fonctionnaires peu préoccupés de l'intérêt des élèves. Ainsi, l'ancien président des Cahiers pédagogiques, Philippe Watrelot, s'inquiète de la « surenchère syndicale » ; tandis que François Dubet, éminent sociologue d'État, fustige, du haut de ses 71 ans, « les anciennes idéologies usées ».

Ce discours anti-syndical est assez habituel lorsque l'objectif de celles et ceux qui le tiennent est de dégrader le fonctionnement d'un service public. Néanmoins, on ne peut que s'inquiéter que le corporatisme d'un Blanquer, lui, ne soit jamais pointé du doigt. Ce corporatisme de haut fonctionnaire qui défend les intérêts d'un État gestionnaire, d'un État qui compte ses sous, qui évalue l'efficacité de son action en fonction d'indicateurs technocratiques sans aucune considération pour les conséquences de ces coupes budgétaires. Le règne de la technique est parmi nous et il nous ordonne, comme

le voulait l'économiste libéral Hayek, de « détrôner la politique ».

S'il est évidemment nécessaire de changer le lycée, le baccalauréat, ou l'enseignement supérieur, pourquoi réformer en diminuant les moyens ? Alors que le mot « réforme » implique une amélioration de l'existant, on nous cuisine une énième « réforme » ayant pour but de réaliser des économies sur le dos de celles et ceux qui ont le plus besoin des services publics. La recette est menée de main de maître : d'un côté, des économies substantielles à venir via la suppression de nombreuses heures d'enseignement ; de l'autre, la possibilité d'une mise en concurrence entre les établissements, en fonction des parcours proposés. Dans les deux cas, les victimes désignées sont les publics des classes populaires, déjà déshabillées des dispositifs d'éducation prioritaire : aucun lycée n'a à ce jour intégré les Réseaux d'Éducation Prioritaire remplaçant les dispositifs antérieurs.

Parce qu'avec la baisse des horaires au lycée, de 27,5 h en première et 29 h en Terminale jusque-là (sans les options), à 25 heures en première et Terminale après



*Grève des femmes le 8 mars !*

la réforme, c'est une diminution sensible qui, d'après l'Apmp (Association des Professeurs de Mathématiques de l'enseignement public) devrait engendrer une réduction d'environ 25 000 emplois d'enseignants (soit une baisse de 17,6 % des enseignants de lycée).

On trouve ici une explication de la baisse de 20% des postes ouverts au concours 2018 : elle n'est pas, contrairement à ce qu'on essaie de nous faire croire M. Blanquer, une conséquence des postes non pourvus aux concours les années précédentes, mais bien une mesure budgétaire visant à réduire le coût de l'enseignement secondaire public, d'autant plus inquiétante que le nombre d'élèves a fortement augmenté ces dix dernières années.

Cette réduction des coûts est devenue le lot commun de la politique française et de la gestion publique qui considère l'État comme une entreprise chargée de gagner la « bataille de la performance », selon les termes guerriers utilisés par MM. Migaud et Carrez dans leur rapport d'information à l'Assemblée Nationale du 24 juin 2009. A ce titre, cette réforme du lycée est dans la droite ligne des réformes déjà menées dans l'éducation : réforme des rythmes scolaires, réforme du collège, réforme des statuts...

La gestion publique actuelle inverse totalement la hiérarchie entre le public et le privé, au point que l'État tout entier vient à être pensé presque uniquement pour ce qu'il peut apporter au privé. Elle ne pourrait véritablement advenir sans l'action implacable de ces bureaucrates de vocation qui, comme l'actuel ministre de l'Éducation M. Blanquer, passent d'institution publique en institution publique et mettent à chaque fois tout en œuvre pour rendre leur petit monde bureaucratique de plus en plus indépendant du contrôle populaire.

Cette nouvelle politique de destruction du service public d'enseignement fragilisera un peu plus la Seine-Saint-Denis. Celle-ci connaît pourtant la poussée démographique la plus importante de France métropolitaine, de la maternelle à l'université, sans les moyens humains et matériels nécessaires. Aussi, en ce début d'année, nous formulons nos vœux pour une école progressiste, émancipatrice et égalitaire. Et pour défendre les moyens alloués à nos établissements, rassemblons-nous dès le 8 février, à l'AG des collègues et lycées mobilisés !

## CE QUE L'ON SAIT DE LA RÉFORME

*En l'absence de textes officiels, ces informations sont susceptibles de changer significativement.*

- **Baisse du volume horaire d'enseignement par élève** : 25 heures par semaine prévues en classe de première et Terminale, contre 27,5h en première et 29h en terminale aujourd'hui, sans compter les options,

- **Suppression des filières générales existantes**, remplacées par un tronc commun de 15h associé à un parcours spécialisant de 10h. Chaque lycée pourra proposer jusqu'à 9 parcours déterminés par le choix de deux épreuves majeures : maths/physique-chimie, maths/SVT, maths/informatique, maths/SES, sciences de l'ingénieur/physique-chimie, lettres/langues, lettres/arts, SES/histoire-géo, lettres/philosophie. Ce qui peut conduire à des effets de spécialisation des établissements, et donc de mise en concurrence,

- **Réduction du nombre d'épreuves du baccalauréat général** : - épreuve du baccalauréat de français maintenue en fin de première ; - deux épreuves majeures

du parcours évaluées à la fin du premier semestre de Terminale ou au plus tard au retour des vacances de printemps ; - épreuves en contrôle terminal de philosophie en juin ; un grand oral sur un sujet choisi par les élèves mêlant les deux épreuves majeures ; évaluation des épreuves mineures et du tronc commun en contrôle continu ou pseudo partiel anonymes de fin de semestre,

- **Spécialisation dès la fin du premier semestre de seconde**. Suppression des enseignements d'exploration, partiellement remplacés par des enseignements optionnels,

- **Organisation semestrielle du temps scolaire**,

- Création d'un bloc « accompagnement et d'orientation » de 2h en seconde puis de 3h en première et Terminale,

- Aucune information sur l'évolution des filières technologiques.

# JEAN-ZAY ATTEND DES RÉPONSES DE L'INSTITUTION

Envoyez-nous votre écho des bahuts ! Contact en page 10

Le jeudi 16 novembre, le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail départemental est venu au lycée Jean-Zay recueillir des témoignages sur la souffrance au travail des personnels. Cette visite fait suite à une saisie conjointe par les personnels mobilisés du lycée et le cabinet de la rectrice. Surpris par le nombre d'entretiens à mener, les membres du CHSCT ont dû s'y reprendre à deux fois, et sont revenus la semaine suivante pour entendre les problèmes liés aux agissements du chef d'établissement ainsi qu'au manque de moyens, qui plonge les personnels dans des situations de grande souffrance.

Depuis... Rien. Ou plutôt, l'attente.

L'attente que le CHSCT publie son rapport.

L'attente que l'engagement pris par le rectorat en audience soit respecté. Le 6 octobre, le cabinet de la rectrice a en effet annoncé qu'il organiserait une réunion plénière animée par une équipe d'inspecteurs-trices pour évaluer l'application des recommandations. Cette réunion devait être organisée en urgence en novembre 2017...

Et puis aussi, un budget voté pour l'année prochaine, un budget qui diminue par élève. Cherchez l'erreur...

L'écho de Jean-Zay, c'est l'écho d'un lycée qui survit, en tension, et compte sur l'abnégation des personnes et la bonne composition des élèves. Les personnels font le dos rond, et leur travail du mieux qu'ils peuvent dans la crainte d'un incident que personne ne souhaite mais que beaucoup redoutent.

Pourtant, ça craque : sur-effectifs, dégradation des locaux, désorganisation, ni plus ni moins que dans la quinzaine de lycées mobilisés depuis la rentrée.

L'écho de Jean-Zay, c'est l'écho de la souffrance

de personnes qui souhaitent faire un travail d'utilité sociale auprès d'un public qui en a particulièrement besoin. C'est un écho qui porte, qui résonne dans tout le district et le département, mais qui manifestement ne parvient ni à Créteil au rectorat, ni dans les beaux quartiers au ministère...

Le 10 janvier, un document a été déposé dans les casiers des professeurs pour indiquer la marche à suivre en cas de problèmes psycho-sociaux ou de souffrance sur le lieu de travail. Ce document explique qu'il faut communiquer lorsqu'on est en souffrance et qu'il faut alerter l'institution... Quelle ironie ! En ce début d'année, c'est bien plutôt le silence qui résonne, le silence institutionnel, silence au goût d'abandon pour les établissements des milieux populaires.

# Jean Zay résiste encore

AUTEUR DU SIGNALEMENT		CHEF D'ÉTABLISSEMENT	
DATE	NOM, PRÉNOM, QUALITÉ	DATE VISA	SUITES DONNÉES
20.11.17	Paul-Jean Prof	05.12.17	d'ai considéré que le simple fait de vous en parler était un risque pour moi-même.

Page 2

# **VIOLENCES ET DÉTÉRIORATION DU CLIMAT SCOLAIRE AU LYCEE JEAN-ROSTAND**

*Envoyez-nous votre écho des bahuts ! Contact en page 10*

Le mardi 21 novembre 2017, les personnels du lycée Jean-Rostand ont débrayé suite à plusieurs faits d'une gravité extrême démontrant l'insécurité dans laquelle se trouvent élèves et personnels. Dans le désordre : cyber-harcèlement d'élèves, diffusion sur snapchat de photographies portant atteinte à la dignité des élèves, agressions de collègues, insultes envers l'agente d'accueil, graffitis insultant les collègues : « [nom de collègue] nique ta mère » «, « [nom de collègue] fils de pute », croix gammées, extincteurs vidés. Le vendredi 15 décembre, un nouvel incident grave s'est déroulé devant le lycée : un élève a frappé très violemment un autre élève (plusieurs jours d'ITT).

A ces faits graves s'ajoute une détérioration globale et quotidienne du climat scolaire : bousculades, hurlements, restes alimentaires retrouvés dans les couloirs et l'amphithéâtre.

## **Mobilisation des parents d'élèves et suppression des moyens**

La grève a été reconduite le mercredi 22 novembre, afin de réclamer à minima le maintien des moyens, mais le rectorat n'a pas daigné recevoir les enseignant-es.

Afin d'informer les parents d'élèves, les personnels ont organisé une réunion qui a rassemblé plus de 80 parents le mardi 29 novembre. Cette réunion a été l'occasion d'évoquer l'insuffisance des ressources humaines en termes d'assistant-es d'éducation, et plus globalement la baisse constante des moyens humains dans l'établissement, malgré la hausse des effectifs : suppression de quatre postes de CUI à 20h, remplacement très tardif d'un congé maternité, perte de 6 agent-es d'entretien ces deux dernières années. Plusieurs mois durant, le lycée a fonctionné avec 80 heures de surveillance en moins que l'an dernier, alors qu'il accueillait pourtant davantage d'élèves. Lors de cette réunion, parents d'élèves et personnels ont décidé conjointement d'organiser une journée de mobilisation « lycée désert » le 13 décembre.

## **Collègue au chômage**

En décembre, les personnels apprennent qu'une de leurs collègues, en poste au CDI, en contrat aidé (CUI) administratif depuis quatre ans, ne sera pas renouvelée à l'expiration de son contrat, en janvier 2018. Cela va à l'encontre des engagements pris par le préfet de région au mois d'octobre (1), selon lesquels tous les contrats des personnes de plus de 50 ans devaient être renouvelés. Ce traitement méprisant à l'égard de notre collègue, mère célibataire, investie dans son travail de longue date pour un salaire de moins de 700 euros par mois, aura pour conséquence directe de la placer dans une situation de précarité inacceptable.

## **Journée « lycée désert », grève et mépris du rectorat**

Le 13 décembre, lors de la grève et de la journée « lycée désert », parents d'élèves et personnels se déplacent devant le rectorat, qui refuse une nouvelle fois de recevoir une délégation. Le rectorat répond aux personnels qu'ils ont déjà été reçus en septembre qu'il n'y a donc pas lieu de recevoir « à nouveau une seconde fois » (sic) une délégation (2). Sans gêne, le rectorat répond aux parents d'élèves qu'ils doivent passer « par voie hiérarchique », comme si les parents d'élèves, en tant qu'usagers du service public, étaient soumis à une quelconque voie hiérarchique.

## **Seule la lutte paye !**

Malgré le mépris du rectorat, les mobilisations ont permis de maintenir un minimum de moyens humains dans notre établissement : un demi-poste de CPE supplémentaire a été affecté (jusqu'en mars), et l'AED en congé maternité a été remplacée par un poste à temps plein, au lieu du mi-temps prévu.

(1) lors de l'audience intersyndicale du 10 octobre 2017.

(2) réponse du rectorat à notre courrier du 1 décembre 2018.



# « LA SÉLECTION N'EST PAS LA SOLUTION »

*Pétition initiée par l'Association des sociologues enseignants du supérieur  
disponible sur [change.org](http://change.org)*

« Quels que soient les euphémismes dont on la pare (« prérequis », « attendus »...), la nouvelle grande réforme de l'ESR(1) projetée n'est autre qu'une sélection pure et simple qui frappera en premier lieu les élèves des classes populaires et petites classes moyennes en leur interdisant à plus ou moins brève échéance d'aller à l'université dans la filière de leur choix après le baccalauréat.

Quelle est-elle concrètement ? Ni plus ni moins que la suppression de la liberté de s'inscrire dans l'établissement de son choix pour les lycéen-nes, ainsi que le conditionnement de leur inscription à l'examen de leur dossier (« cohérence » du « projet de formation », de ses acquis et ses « compétences » avec les caractéristiques de la formation ; sélection des dossiers au regard d'une liste de critères établie par filière disciplinaire au niveau national et déclinée localement, imposant certains contenus de formation aux admis-es sous condition ; imposition d'une orientation aux étudiant-es dont les choix n'auraient pas pu être satisfaits). Comment parler de « choix » des lycéen-nes quand ceux-ci seront soumis aux décisions des universités ?

Cette sélection à l'entrée de l'Université prend appui sur une sélection sociale déjà à l'œuvre depuis le collège et le lycée et dans un contexte d'augmentation des effectifs étudiants dans le supérieur. Tel-le bachelier-e pourra se prévaloir de la bonne option disponible dans les seuls lycées prestigieux pour candidater à telle licence ultra-sélective, tel autre bénéficiera des moyens mis à disposition tout au long de sa carrière scolaire pour améliorer sa « stratégie de placement », tel autre en restera exclu.

Moins brutale et moins visible que l'augmentation drastique des droits d'inscription (comme a été le cas au Québec, cf. le « Printemps Érable »), semblant répondre au désarroi et à

l'épuisement bien réels d'un grand nombre d'enseignant-es chercheur-es n'en pouvant plus de jongler avec la pénurie de moyens, les gels de postes et le sous-encadrement chronique, l'alourdissement intolérable des charges administratives et autres, cette réforme n'en constitue pas moins une régression sociale, politique, intellectuelle sans précédent. Dans un pays qui s'enorgueillit de sa culture multi-séculaire, de ses valeurs démocratiques et demeure tout de même la cinquième puissance économique mondiale, il n'y aurait donc plus moyen d'avoir un enseignement supérieur public de qualité, pour toutes et tous.

Quelques rappels et quelques solutions s'imposent pourtant.

1/ La sélection existe déjà ! Classes préparatoires aux Grandes Ecoles, filières sélectives (avec ou sans *numerus clausus*), établissements privés et payants... on ne peut guère prétendre que la sélection n'existe pas déjà et qu'elle n'entérine pas avant tout des inégalités sociales et/ou économiques. Pour rappel, en 2014, les enfants d'ouvriers représentent 6 % des effectifs de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (MENESR, 2014).

2/ L'argent n'est pas le problème ! Qu'il s'agisse d'alimenter des politiques de primes de plus en plus souvent individualisées, des chaires de toutes natures dites parfois « d'excellence », des statuts dérogatoires et protégés ou encore le Crédit Impôt Recherche – cadeau fiscal représentant la bagatelle de 5,5 milliards d'euros en 2017... l'argent alors ne manque pas. S'il a été retiré depuis des années de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche publics, c'est un choix politique, non une nécessité budgétaire.

3/ Les élèves issu-es des milieux les moins favorisés n'ont pas à en faire les frais ! Ces choix politiques – paupérisation et précarisation – n'ont



*Diana Davies, Photo d'un membre du Gay Liberation Front, New York, Septembre 1970.*

fait qu'aggraver la situation et décourager bien souvent les enseignant-es chercheur-es, mais ce n'est pas aux élèves les plus modestes d'en faire les frais et de devoir renoncer à leurs études car ce sont elles et eux principalement qui seront les perdant-es de cette réforme.

4/ Le diplôme protège du chômage et les métiers font de plus en plus souvent appel à des qualifications élevées : interdire l'accès à l'université, c'est condamner les jeunes à des situations professionnelles peu enviables, aucune perspective d'avancement, sans même parler des effets délétères sur la formation à la citoyenneté dont nos démocraties ont un besoin impératif.

Des solutions existent déjà et passent, par exemple, par l'instauration d'une première année de remise à niveau en lien avec le cursus concerné si nécessaire, ou l'obligation de suivre des enseignements supplémentaires au tronc commun. Plutôt que d'éliminer les étudiant-es, c'est sur les modalités précises (financements, postes dédiés, moyens...) de ces remises à niveau et des enseignements nécessaires qu'il faut prendre appui. Pour ce faire, il est indispensable d'embaucher massivement dans l'ESR sur des postes de fonctionnaires, stables et pérennes, des enseignant-es chercheur-es susceptibles de répondre aux besoins et au suivi d'une population étudiante en augmentation. Le nombre impressionnant de docteur-es

sans poste serait déjà un vivier considérable. Des enseignant-es chercheur-es avec des statuts identifiés et des conditions de travail de qualité (contrats de travail, rémunération...) doivent aussi être recruté-es en grand nombre.

Parler d'un « Plan Etudiants » qui ne soit pas purement et simplement de la sélection des plus modestes, qui fasse honneur à un pays riche économiquement et culturellement, revient à mettre fin à la paupérisation des universités publiques d'une part (par la redistribution des moyens évoqués plus haut par exemple) et à la précarisation insupportable des enseignant-es chercheur-es d'autre part.

C'est cela, la véritable démocratisation scolaire en acte, et ce n'est ni impossible ni utopique. »

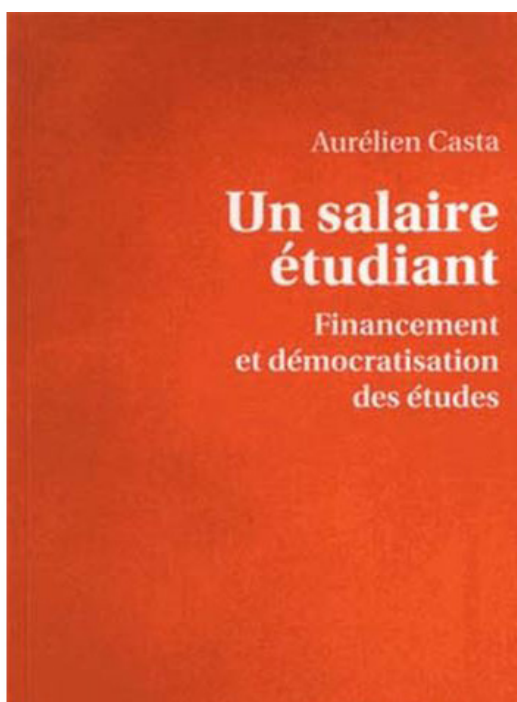
*(1)ESR : Enseignement Supérieur et Recherche*

### **Premiers collectifs signataires**

- Département de sociologie de Limoges, - ANCMSP (Association nationale des candidat-es aux métiers de la science politique), - Collectif Approches Critiques et Interdisciplinaires des Dynamiques de l'Enseignement Supérieur (ACIDE), [acides.hypotheses.org](http://acides.hypotheses.org), - Sauvons l'Université, - SNCS-FSU de Jussieu, - Collectif des doctorant-es mobilisé-es pour l'Université Paris 1, - Conseil du laboratoire SAGE, Université de Strasbourg, - Le Collectif des travailleur-es précaires de l'ESR ([precairesesr.fr](http://precairesesr.fr)), - Le département de science politique de l'Université Nice-Sophia-Antipolis, - Fédération Sud Education, - Département de sociologie de l'université d'Evry-Val-d'Essonne et laboratoire de recherche Centre Pierre Naville, - Assemblée Générale de l'Université Paris-Nanterre, - Section de science politique de l'université de Lille, - Snesup de l'université de Nantes, - Département de sociologie de l'Université Versailles Saint-Quentin, - Le Comité exécutif de l'Association française de sociologie (AFS), - ATTAC France, - Laboratoire CURAPP, Université de Picardie Jules-Verne, - Département de science politique de l'Université de Picardie Jules-Verne, - SUD Recherche EPST, - Département de sociologie de l'université de Rouen, - Le syndicat CGT de l'Insa et de l'université de Rouen, - École émancipée-Pour un syndicalisme offensif du SNESUP-FSU, - Sections du SNESUP-FSU et SNA-SUB-FSU de l'université d'Angers, - Association des enseignant-es chercheurs en science politique AECSP, - UFR de sciences sociales de l'université Paris-Diderot.

# L'IRE : UN SALAIRE ÉTUDIANT

*Aurélien Casta est sociologue à l'IREDU (Université de Bourgogne) et membre de l'Institut européen du salariat.*



Aurélien Casta fait le constat suivant : à l'étranger, la hausse des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur et le développement des prêts étudiants risquent de provoquer une crise économique comparable à celle de crise des subprimes de 2008. En effet, l'augmentation du coût des études accroît le nombre d'emprunts étudiants. Ces emprunts sont risqués pour les banques, qui, pour compenser, fixent des taux d'intérêts élevés et transforment puis regroupent ces emprunts en titres échangeables sur les marchés (titrisation), comme ce fut le cas avec les crédits subprimes. Il est donc tout à fait envisageable que cela fasse émerger une nouvelle bulle spéculative, qui en éclatant entraînerait une crise.

Pour autant, en France, le soutien à une telle politique ne cesse de croître. Les Macronleaks révélés dans la presse en juillet dernier ont par exemple

montré qu'Emmanuel Macron et son entourage, après avoir autorisé les établissements universitaires à sélectionner, souhaitaient qu'on augmente les frais d'inscription – d'abord pour les étudiants étrangers, ensuite pour les autres. Il s'agirait en réalité de prolonger les pratiques marchandes de l'enseignement supérieur privé français. Plus fondamentalement, avec l'augmentation des frais d'inscription le choix de la poursuite d'étude sera davantage soumis à un calcul coûts/avantages pour les étudiants : la poursuite d'étude permettra t'elle d'avoir un meilleur salaire, à même de compenser le coût des études ? Cela laissera de côté la valeur intrinsèque des études : leur intérêt pour l'épanouissement, l'émancipation, la compréhension du monde. Autrement dit, on réduit à nouveau la valeur des études aux gains de salaire futurs qu'elles génèrent pour les diplômés du supérieur et à la rentabilité des entreprises privées de formation.

Contre cette logique, Aurélien Casta invite à défendre une autre conception de la valeur des études. Pour ce faire, il remet au premier plan une proposition radicale qui existe depuis plus d'un demi-siècle : celle de la gratuité des études, indissociable du versement d'un salaire aux étudiants. Cette proposition date des années 1940 ; elle avait été avancée en 1946 par la Charte de Grenoble de l'UNEF, et surtout, en 1947, par le projet de réforme de tout le système d'enseignement (Plan Langevin-Wallon). Pour prolonger ces projets, le livre propose de reconnaître pleinement le fait que les étudiants et les personnes en formation sont producteurs de valeur non pas après mais pendant leurs études. Il propose le versement d'un salaire à toute personne de plus de 18 ans qui souhaiterait commencer ou reprendre une formation généraliste ou professionnelle, de même qu'à tout adulte qui souhaiterait obtenir le baccalauréat, s'il n'a pas encore pu le passer.

Aurélien Casta, *Un salaire étudiant. Financement et démocratisation des études*, La Dispute, Novembre 2017.



# LE SPECTRE DE DISTRICT 4 HANTE

## LES CHEF-FES D'ETABLISSEMENT

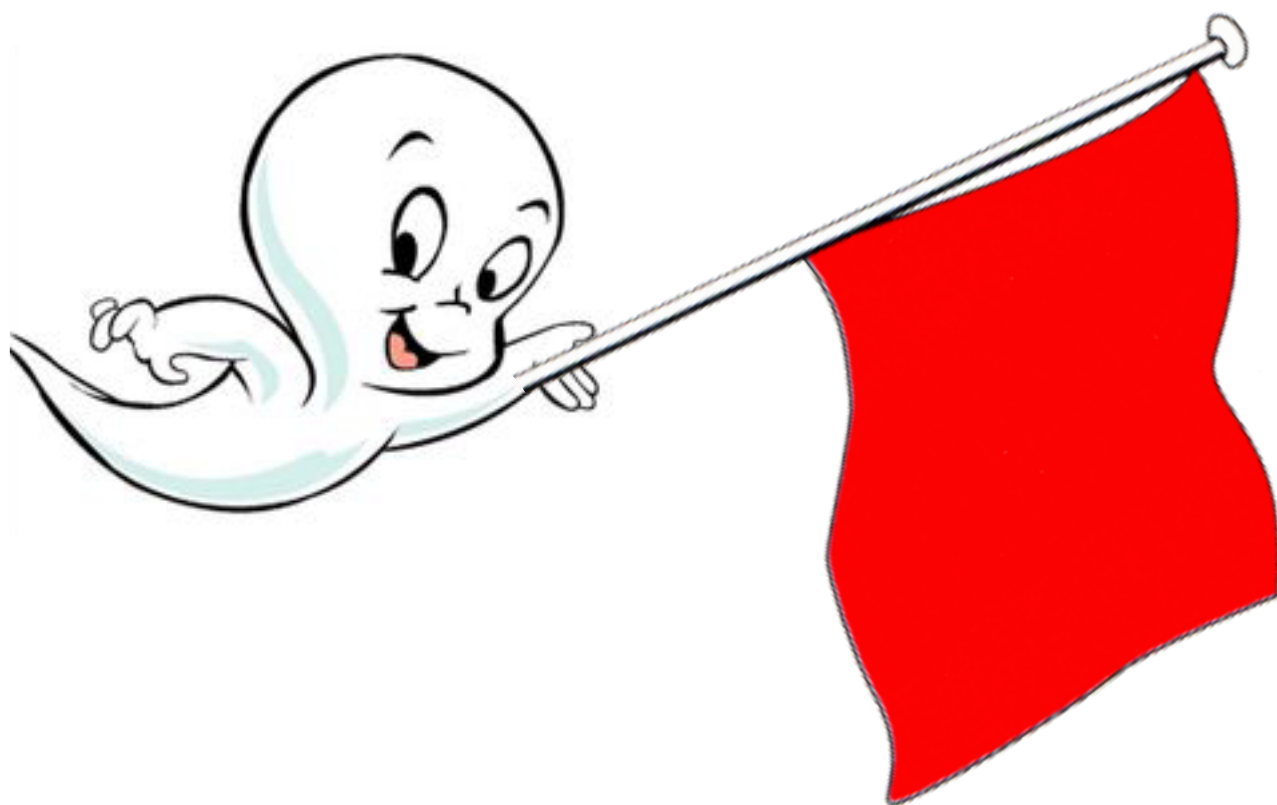
Dernière tournée de distribution du journal District 4, lundi 7 novembre 2017 : la personne chargée de distribuer le journal se voit refuser l'accès aux collèges Claude-Debussy, puis Pablo-Neruda d'Aulnay-sous-Bois. Motifs invoqués pêle-mêle par le principal de Debussy, M. Antunes : nous n'avions pas prévenu de notre passage, il n'était pas disponible pour nous recevoir – il aura finalement pris vingt minutes de son temps pour nous l'expliquer – , la politesse impose que l'on soit reçu, par conséquent il faudrait revenir plus tard, etc.

Nous mettrait-on des bâtons dans les roues ?

Le droit syndical de la fonction publique garantit pourtant clairement le droit de distribuer des documents d'origine syndicale dans les éta-

blissements. En l'absence de restriction dans les textes, les motifs avancés pour nous refuser l'entrée dans l'établissement ne peuvent être retenus. Autant d'éléments que nous avons rappelés à la directrice académique adjointe, qui s'est engagée à rappeler le cadre légal aux chef-fes d'établissement concerné-es.

Espérons que cette décision marque la fin des ennuis pour la distribution du journal ! Les cauchemars des chefs d'établissement ont de beaux jours devant eux...



Les personnels des lycées mobilisés du 93, réunis en AG à l'échelle départementale le 12 décembre 2017, ont recensé les dysfonctionnements qui ont suscité des mouvements de mobilisation et de grève d'échelle locale dans leurs établissements depuis la rentrée : problèmes de sureffectifs dans les classes, disparition ou manque de postes d'AED, d'agents d'entretien, pôle médico-social insuffisant, surpopulation dans les établissements, dégradation matérielle, répression des personnels en lutte, absence d'orientation choisie pour de nombreux bacheliers, suppression des contrats aidés et enfin le mépris inhumain de la région et du rectorat.

Les personnels réunis sont décidés à coordonner les luttes locales afin de montrer leur détermination.

La situation dans les collèges et lycées du 93 relève d'une aberration dans un Etat qui se prétend égalitaire en droit. L'approche de l'annonce des DHG, dans le cadre de la réforme du lycée et de la diminution de l'ouverture des postes aux concours suscite les plus vives inquiétudes.

C'est pourquoi, les personnels mobilisés appellent à une AG des personnels des collèges et lycées du 93 afin de coordonner les luttes, pour des DHG à la hauteur des besoins de nos établissements, et des créations de postes pour compenser la suppression des contrats aidés dans nos établissements, le jeudi 8 février 2018 à 18H30 à la Bourse du travail de Saint-Denis.

Le District 4 se joint à cet appel. Soyons nombreux !

## Qu'est-ce que le District 4?

Le district est une circonscription administrative de l'éducation nationale. Il y a 8 districts en Seine-Saint-Denis.

Le district 4 regroupe le nord-est du 93 : Aulnay, Sevran, Tremblay et Villepinte, soit 200 000 habitants, 130 écoles, 18 collèges et 7 lycées.

# AG DES COLLEGES ET LYCEES DU 93 SUR LES DHG

## JEUDI 8 FÉVRIER À 18H30

à la bourse du travail de St Denis  
9-11 rue Génin, métro Porte de Paris

Une question ? Une info ? Une lutte ?  
Envie de participer ? Contactez-nous !  
[districtquatre@gmail.com](mailto:districtquatre@gmail.com)

